

# « Très peu de Soudanais seront rapatriés »

► Pour la députée CD&V Nahima Lanjri, spécialiste des questions de migration, il est erroné de dire que les migrants du parc Maximilien refusent de demander l'asile en Belgique.  
► Elle défend néanmoins l'accord de gouvernement.

**ENTRETIEN**  
La députée CD&V Nahima Lanjri n'a pas manqué de remettre les pendules à l'heure face à Charles Michel sur le dossier de la délégation soudanaise venue identifier les migrants du parc Maximilien. A la Chambre, mardi, elle a opposé une critique constructive, nuanciant les raccourcis et proposant des solutions alternatives. Dont cette idée, appliquée en France lors du démantèlement de Calais, de déroger à la règle européenne en permettant aux Soudanais enregistrés en Italie ou ailleurs de faire leur demande d'asile en Belgique.

**Le gouvernement dit que les migrants du parc ne veulent pas demander l'asile en Belgique, vous n'êtes pas tout à fait d'accord...**

Je ne suis venue au parc Maximilien qu'en septembre. Il est vrai qu'il y a tout un groupe qui ne veut pas demander l'asile. Ce qui pose un problème : on ne peut pas rester dans l'illegalité en Belgique. Et on ne peut pas accepter qu'on les laisse dans l'illegalité ici pour qu'ils aillent légalement en Angleterre. Mais il y a d'autres groupes à prendre en compte, comme les mineurs non accompagnés, qui ont un droit de séjour, quelle que soit leur situation. Les Erythréens dont les demandes d'asile sont acceptées à 90%. Si ces gens ne savent pas qu'ils peuvent demander l'asile, ils ne le feront pas. Or il y a un problème d'information de ce public. Mardi, le Premier ministre a dit que l'information était donnée, mais ce n'est pas exact. L'Office des étrangers a cessé ses campagnes. Il y a aussi un groupe, qui dit : « Je demanderais bien l'asile mais ne peux pas parce que je suis enregistré en Italie et je ne veux pas qu'on m'y renvoie ». Le règlement Dublin prévoit effectivement que la Belgique peut les renvoyer dans le premier pays d'enregistrement. Mais l'article 17 permet à un Etat de déroger à la règle et d'accepter la demande d'asile. C'est un petit groupe. Ils ont peur que leur demande soit refusée en Italie et d'être renvoyés au Sou-

dan. Faire une exception à Dublin, au cas par cas, pour qu'ils puissent demander l'asile ici est nécessaire et humaine. C'est un geste que la Belgique pourrait faire. Mais pour les gens qui ne veulent pas demander l'asile et qu'on ne parvient pas à convaincre, à ceux-là, il faudra dire qu'on doit alors prendre l'option du retour dans le pays d'origine.

**« Certaines personnes ne sont pas éloignables. Il faut les régulariser »**

**Et les renvoyer vers le Soudan ?**

Même pour ceux dont la demande d'asile a été refusée, parce qu'ils sont par exemple des réfugiés économiques, il faut appliquer l'article 3 de la Cour européenne des droits de l'homme. Et pour chacun d'entre eux. Cet article prévoit qu'en cas de risque de torture ou de représailles pour la famille, aucun renvoi n'est possible. Ce sera difficile pour l'Office des étrangers de motiver qu'il n'y a pas de danger. Si on applique cet article 3, il n'y aura que très peu de gens qui seront renvoyés. Et dans l'accord de gouvernement, il est très précisément stipulé qu'on doit trouver des solutions pour les personnes non éloignables. Nous plaiderons pour une régularisation de ces personnes, éventuellement temporaire jusqu'à ce que la situation change.

**Le gouvernement s'est fixé comme objectif d'optimiser les renvois et l'application de Dublin. Vous demandez des exceptions, c'est réaliste ?**  
J'ai donné une piste réaliste qu'on peut appliquer au cas par cas. Et cela concerne un nombre très limité de personnes. Le Premier ministre dit que les Soudanais ne demandent pas l'asile, mais il y en a peut-être 20 qui le voudraient si on faisait exception à l'accord de Dublin. Il y a aussi des gens qui ne pourront être expulsés. On peut leur donner un statut. On peut faire ces exceptions, pas besoin d'en faire une publicité.

**Vous partez est dans la majorité. Quand Jan Jambon dit que tout le gouvernement est derrière Francken, cela inclut le CD&V.**

Il a dit que tous les ministres étaient derrière la politique d'asile du secrétaire d'Etat. C'est sujet à interprétation. Sommes-nous d'accord avec la politique de retour ? Oui. A 200%. Aucune politique d'asile ne peut s'envisager sans politique de retour. Sinon, tout le monde veut venir et il n'y a pas de politique d'asile concevable. Environ 10.000 personnes ont été renvoyées l'année passée, dont la moitié sont parties volontairement. On est derrière la politique qui se trouve dans l'accord de gouvernement. Sommes-nous d'accord avec toutes les mesures prises par Theo Francken ? Non. Il y a des mesures qu'il met en

œuvre et que nous devons rectifier.

**Pour être précis, vous êtes d'accord avec l'invitation de cette délégation soudanaise ?**

Nous avons de sérieuses préoccupations à ce propos. Travailler avec des ambassadeurs, voire avec des fonctionnaires du pays, n'est pas nouveau. Le problème, c'est qu'on travaille ici avec un pays qui est poursuivi pour de graves violations des droits de l'homme. Et la Belgique fait partie de ceux qui financent les actions judiciaires contre le Soudan. Sans compter qu'ici, on inverse la procédure : normalement quand une personne demande l'asile, on enquête sans avertir les autorités. C'est seulement si la demande est rejetée, qu'on prend contact avec les autorités du pays pour l'identification. Mais ici, c'est l'inverse. Et c'est dangereux, parce qu'il peut y avoir des représailles dans la famille, dans le pays d'origine. On ne peut demander l'identification que si on est sûr à 100% que la personne n'est pas une demandeuse d'asile. Mais il faut pour cela qu'une demande d'asile soit faite.

**Vous plaidez pour l'arrêt de cette procédure d'identification ?**

Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Cette procédure doit être appliquée correctement. Il faut que l'identification soit la dernière étape de la procédure. Et il faut qu'on informe correctement les personnes. Leur dire qu'elles ne peuvent pas aller en Angleterre et essayer de les convaincre de demander l'asile ici, plutôt que de ne leur parler que de renvoi vers leur pays. Il faut ensuite regarder si elles ont droit à l'asile, et si ce n'est pas le cas on s'ils ne font pas de demande, regarder l'article 3 de la CEDH, voir si un renvoi est possible.

**Vous avez des doutes sur la délégation, mais hier, Charles Michel a assumé totalement.**

Je ne sais pas comment la procédure d'identification a été menée. Je n'ai pas les détails. Si elle s'est déroulée normalement et qu'elle est intervenue à la fin du processus...

**Mais vous dites quand même qu'il aurait été préférable que le gouvernement en discute au préalable.**  
Cela doit servir de leçon. La discussion est délicate. Nous n'avons pas droit à l'erreur. Quand on sait qu'il y a de gros risques de violations des droits de l'homme, il faut redoubler de prudence. Et je n'ai toujours pas de réponse quant à savoir pourquoi le secrétaire d'Etat excluait de travailler avec le Soudan en avril mais le fait finalement en septembre. Voulez-vous encore collaborer avec le Soudan ou trouvera-t-on d'autres solutions ? Et comment éviter que des gens soient en danger ? Mais je ne dis pas non plus que tout Soudanais qui demande à venir ici peut rester. Je crois que le Premier ministre est avec nous dans ce dossier, il met la limite à ne pas dépasser.

**Si on comprend bien, on passe un deal controversé avec le Soudan, alors que la plupart des gens seront de toute façon amenés à rester en Belgique. Pourquoi ?**  
Theo Francken a dit que tout ce cirque, c'est un signal aux trafiquants. Des accords de ce type ont déjà été pris avec d'autres pays, sans qu'on le mette sur la

## Nahima Lanjri

Anversoise, Nahima Lanjri a obtenu trois mandats au parlement fédéral depuis 2003, interrompus par un passage au Sénat entre 2007 et 2010. Elle est spécialiste pour le CD&V des questions de migrations mais siège aussi en commission des affaires sociales.

« J'ai eu des altercations avec Jambon et Francken plus souvent qu'à mon tour »

place publique. Mais ici, le secrétaire d'Etat prend un méphogone parce qu'il croit pouvoir mettre fin au carousel. Il aurait fallu agir dans la discrétion. Nous avons des doutes sur la communication et sur le fond. Il doit s'assurer qu'il n'y a pas d'atteintes possibles aux droits de l'homme. Si ces garanties existent, alors c'est correct, c'est l'application de l'accord de gouvernement et je comprends que Charles Michel dise que tous les ministres sont tous derrière l'accord de gouvernement.

**Sauf qu'on ne peut pas séparer la communication du fond. En communiquant comme cela, Theo Francken inclut les migrants à ne pas demander l'asile.**  
Oui, c'est exact. Et c'est aussi un message adressé aux supporters de Monsieur Francken. Et je maintiens que la communication de l'Office des étrangers doit être adéquate. Il ne faut pas directement donner des informations sur le retour, mais d'abord convaincre les gens de venir écouter les possibilités. Il faut faire les deux.

**Le CD&V soutient la politique du gouvernement mais mardi, on vous a trouvé critique.**  
On m'a souvent reproché d'être trop. J'ai eu des altercations avec Jan Jambon et Theo Francken plus souvent qu'à mon tour. Mais là, ça allait, je crois.

Propos recueillis par BERNARD DEMONTY ET LORRAINE KILH



## ANALYSE

**Une politique « humaine mais ferme », mais humaine**

Il est des jobs plus simples que d'autres en politique. En représentant le CD&V sur les questions de migration à la Chambre, Nahima Lanjri n'a certainement pas opté pour la facilité. D'un côté, un secrétaire d'Etat aux sortites volontiers outrancières, tantôt spontanées, tantôt fuselées pour un public droitier. De l'autre, une obligation de loyauté vis-à-vis d'un gouvernement dont sa formation fait partie. Alors quand Ecolo et Groen jouent des comparaisons avec le III<sup>e</sup> Reich, que PS et SPA s'offusquent, se scandalisent, Nahima Lanjri colle aux faits. Face au Premier ministre, comme face au secrétaire d'Etat, l'anversoise tient son rôle... de rabat-joie. « Il y a un accord de gouvernement, on s'y tient. Si le secrétaire d'Etat veut s'en écarter, alors il faut qu'il ait concertation. » La députée l'assure, elle a ses petites victoires. Et tant pis s'il faut avaler des couleuvres, comme lorsque le Premier endosse au nom de la majorité les actions de son secrétaire d'Etat. Qu'on ne s'y trompe pas, contrairement à des dossiers plus conflictuels, N-VA, VLD, MR et CD&V sont on ne peut plus rattachés sur la ligne politique en matière de migration. « Humaine mais ferme », comme le veut le slogan. « Une politique solide de renvoi est absolument nécessaire mais pas question de risquer de transgresser sur la préservation des droits de l'homme. » Parce qu'il y a aussi « humaine » dans le slogan.

B. DEY ET L.K.



**« Avec la N-VA, c'est un mariage de raison. Mais le contrat de mariage, on l'a signé et on le respecte »**

